

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal

SOUS-PRÉFECTURE
 25 FEV 1950
 DE ROCHEFORT

Arrondissement de
 Rochefort
 Canton de Royan

L'An mil neuf cent cinquante, le quinze du mois de février
 à heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
 à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CH. REGAZONI, Maire

OBJET

Dépassement de
 Crédits

50.000

Etaient présents : MM. Ch. Regazoni - Rochedereux - Veyanière -
 Chagnoulet - Raymond - Bajard - Bandet - Chagnaud - Bouquet -
 Couat - Guillot - Dufour - Duport - Thirion - Coustaut -
 Moullins - Naveau.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Carassoles :
 par M. Dufour
 Melle Nikosky par M. Regazoni
 L. Chollet par M. Rochedereux.
 M. Couat par M. Rochedereux a été élu Secrétaire.

DATE DE LA CONVOCATION

15 février 1950

DATE DE L'AFFICHAGE

Un certain nombre de crédits de l'exercice 1949 se
 révèlent insuffisants pour faire face aux dépenses engagées
 Le Conseil décide de compléter ces crédits en prélevant sur
 les " Dépenses Imprévues " Ch. XXI art. 1 les sommes
 nécessaires.

Les virements de crédit ci-après seront demandés à M.
 Le préfet :

Nombre de Conseillers

en exercice.....

Nombre de présents.

Nombre de votants..

- 1.700 frs à virer chap. 1 art. 3 - Assurances accidents
et responsabilité civil
- 22.970 frs à virer chap. 1 art. 6 - Allocations familiales
et salaire unique
- 110.000 frs à virer ch. II art. 12 - Éclairage public
- 1.000 frs à virer ch. VII art. 2 - frais de bureau de la
Compagnie de Sapeurs
Pompiers
- 221.251 frs à virer ch. XIX art. 5 - Consommation d'eau
pour établissements
communaux
- 12.000 frs à virer ch. XIX art. 7 - Frais divers pour
service de Voirie -
- 100 frs à virer chap. XXIII art. 1 - Entretien des Stades
et Gymnases.
- 15.000 frs à virer ch. XXIV art. 1 - Inspection médicale
des Ecoles -

- 23.679 frs à virer chap. XXIX art. 2 - Fêtes Locales

- 4.000 frs à virer chap. XX art. 2 - Loyer du logement
du Directeur de l'École
Perpigna.

ont et délibéré T ROYAN
les jour, mois et an suadits.

Ont signé en registre : MM.
Les membres présents à la séance.

Pour extrait conforme
LE MAIRE,

10 1446-1853

L. Opey



[Handwritten signature]

